

Office de Tourisme BISCA – GRANDS LACS  
BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE BISCARROSSE PLAGE  
C.C.T.P.  
Cahier des Clauses Techniques Particulières

<h2>LOT 02 : CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE BARDAGE</h2>
--

Maître d'ouvrage : **Office de Tourisme BISCA – Grands lacs**  
55 Place DUFAU  
40 600 BISCARROSSE-PLAGE  
Représenté par Mme LARREZET Hélène

Maître d'Œuvre : **Atelier de Maitrise d'œuvre du Bassin d'Arcachon**  
**Atelier MOBA**  
Maxime AUTHIER  
Sébastien REBILLARD  
6 Allée de crabitière  
33 980 AUDENGE

Bureau de Contrôle : **ANCO ATLANTIQUE**  
ZI – 277 Rue Forestière  
40 600 BISCARROSSE  
05.35.54.09.69  
[contact@40@ancogroupe.fr](mailto:contact@40@ancogroupe.fr)

Coordonnateur SPS : **ANCO ATLANTIQUE**  
ZI – 277 Rue Forestière  
40 600 BISCARROSSE  
05.35.54.09.69  
[contact@40@ancogroupe.fr](mailto:contact@40@ancogroupe.fr)

Audenge, le 07 Juin 2024

# SOMMAIRE

1. -Préparation, études et réalisation.....	3
1.1. -Préparation et études .....	3
1.2. -Réalisation.....	3
2. -Description des ouvrages du lot .....	3
2.1. -Révisions de la couverture .....	4
2.2. -Révision des cheneaux .....	4
2.3. -dépose des avants toits et refection .....	4
2.4. -Angles bois.....	4
2.5. -Bardage bois.....	5
2.6. -Brise soleil.....	5
3. -Dossier des Ouvrages Exécutés.....	5

L'entreprise doit prendre connaissance des dispositions générales indiquées dans le document CCTP lot 00 – prescriptions communes applicables à tous les lots.

## **1. - PREPARATION, ETUDES ET REALISATION**

### **1.1. - PREPARATION ET ETUDES**

Pendant la période de préparation, l'entreprise devra élaborer et / ou fournir au minimum les documents suivants :

- plan de localisation des ouvrages,
- notes de calcul,
- détails,
- procédure de mise en œuvre,
- fiches techniques des produits et matériaux utilisés.

Les frais du bureau d'études seront à la charge de l'entreprise et devront apparaître dans le devis.

La synthèse des réservations sera assurée par le lot gros-oeuvre. A ce titre, le titulaire du présent lot doit lui fournir ses plans de cheminement et réservations. Elle devra valider le plan de synthèse.

La synthèse technique sera assurée par le lot CVC. A ce titre, l'entreprise titulaire du présent lot devra lui fournir ses besoins pendant la période de préparation. Elle devra valider la synthèse faite.

### **1.2. - REALISATION**

Les vérifications des ouvrages, en conformité aux règles de l'art, incombent aux constructeurs, le résultat de ce contrôle, sous forme de rapports ou de compte rendus, devra être communiqué à la maîtrise d'œuvre et au contrôleur technique.

Pendant toute la durée de son intervention, le titulaire du présent lot devra le nettoyage de ses postes de travail et l'évacuation de ses gravats (voir charte chantier vert).

L'entreprise devra prévoir une réception des ouvrages avec les entreprises en charge de ses supports et avec les entreprises devant intervenir ensuite.

## **2. - DESCRIPTION DES OUVRAGES DU LOT**

Pour le bois massif : les bois utilisés pourront être du sapin d'origine Française (DOUGLAS), de droit fil, sans gerçure, ni gélivure, ni autre défaut. Caractéristiques mécaniques correspondant à la classe C 18 de la norme B 52-001.5. Toutes les pièces seront à vive arrête, sans flaches, leur degré d'hygrométrie ne devra pas être supérieur à 20 % (bois sec à l'air).

Pour le bois lamellé collé : les bois lamellés collés devront correspondre à la classe GL 24. Pour les pièces non exposées aux intempéries, le bois utilisé sera du sapin d'origine Française (DOUGLAS) qualité IVe, séché à 12 %. Caractéristiques mécaniques correspondant à la classe C 22 de la norme B 52-001.5. Les pièces exposées seront collées à partir de lamelles traitées classe IV dont l'épaisseur ne sera pas supérieure à 34mm. La section des lamelles ne pourra être supérieure à 70 cm<sup>2</sup>.

Colles : la colle utilisée sera compatible avec le milieu du vin, sa mise en œuvre sera conforme aux recommandations du CTB et au guide de conception et de mise en œuvre des charpentes en bois lamellé collé. La même colle sera utilisée pour le collage des joints d'aboutage des lamelles.

Tous les bois apparents seront corroyés, aucun défaut d'usinage ne sera toléré. Les assemblages seront parfaitement jointifs, sans désaffleurl. Toutes les traces de salissures devront être soigneusement nettoyées.

**Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)**

---

Les pièces de charpente nouvelles devront avoir reçu en usine un traitement insecticide, fongicide, anti-bleuissement et anti-termites de classe II. Un traitement identique sera appliqué sur chantier sur les faces des bois coupés sur le chantier. Le traitement devra être compatible avec l'activité du site et en tout état de cause posséder le label vert EXCELL.

Les éléments métalliques seront en acier inoxydable ou protégés par galvanisation à chaud.

Les charges permanentes à prendre en compte sont les suivantes :

- couverture tuiles y compris liteaux : 55 daN/m<sup>2</sup>,
- plafonds : 25 daN/m<sup>2</sup>,
- divers équipements (électricité et réseaux) : 15 daN/m<sup>2</sup>.

### **2.1. - REVISIONS DE LA COUVERTURE**

A l'occasion des travaux de charpente et zinguerie, il est demandé à l'entreprise de réaliser une inspection de la couverture et remplacer les tuiles cassées ou abîmées.

Dans le cas où les tuiles sont trop vieilles ou en fin de cycle, l'entreprise devra le remplacement complet de la couverture.

Localisation : couverture de l'ensemble du bâtiment.

### **2.2. - REVISION DES CHENEAUX**

L'entreprise devra la révision des chéneaux, état de la zinguerie et des soudures.

Le cas échéant, l'entreprise devra établir un devis de réparation ou de réfection totale.

Localisation : couverture de l'ensemble du bâtiment.

### **2.3. - DEPOSE DES AVANTS TOITS ET REFECTION**

L'entreprise devra la dépose des avant toits et des planches de rives de la totalité des bâtiments compris évacuations des gravats de démolition.

L'entreprise devra la réfection des éléments déposés comprenant :

- voliges à mi bois emboîtée en douglas.
- fourniture et la pose de planches de rives en pin ou en CTBX
- habillage de la planche de rive en aluminium type PLX couleur zinc

Localisation : couverture de l'ensemble du bâtiment.

### **2.4. - ANGLES BOIS**

L'entreprise devra la réalisation d'angles en bois constitués :

- d'une ossature en bois pour les angles et raccord façades
- d'une ossature métallique en support des lames de bardages
- des lames de bardages en pin des landes à recouvrement horizontal
- des lames de bardages à claire voie
- Fixation des éléments sur dalle béton et sous face avant toits

**Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)**

---

L'angle nord ouest recevra un passage libre 115x210 cm

Les autres angles recevront une porte 115x210 cm réalisé avec les lames de bardage afin de les fondre dans les angles. Les paumelles seront cachées, le traitement devra être le plus léger possible.

Localisation : Voir plan DCE 3.3  
Voir plan DCE 3.9  
Voir plan DCE 3.10

## **2.5. - BARDAGE BOIS**

Réalisation d'un bardage en pin des landes de type bardage et couvre joints comprenant :

- Ossature bois de support en liteaux
- Lames en pin hauteur 3330 mm largeur 140 mm
- Couvres joints
- Solin en alu type PLX en partie haute couleur zinc
- Pied de bardage en alu sur 15 cm couleur zinc

Les entourages des ouvertures devront également être réalisé en bois

Localisation : Façade SUD  
Façade EST  
Façade OUEST

## **2.6. - BRISE SOLEIL**

Dépose du store banne existant.

Fourniture et pose de brise soleil horizontal dimensions 400x150 cm comprenant :

- Cadre en aluminium 100x50 mm
- 6 Lames orientables en bois dimensions 160 x 35 mm
- La fixation de fera directement sur la façade au droit du cadre, il devra également être prévu des haubans métalliques repris sur la cadre et fixés sur la façade.

L'ensemble métallique sera thermolaqué gris brun RAL 7013

Localisation : Façade SUD

## **3. - DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES**

Le Dossier des Ouvrages Exécutés comprendra :

- plan de localisation des ouvrages,
- notes de calcul,
- détails,

**Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)**

---

- procédure de mise en œuvre,
- fiches techniques des produits et matériaux utilisés,
- PV d'autocontrôle,
- notice d'entretien (indiquant la méthode à utiliser et la périodicité).